

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
LUNDI 29 AVRIL 2024 à 20h00
Salle du Conseil – Peillonex

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DELIBERATION N° D024-2024 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vous trouverez en PJ le PV de la séance précédente

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER le PVCR de la séance du **26 MARS 2024**

DELIBERATION N° D025-2024 : APPROBATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

À la suite de l'évolution des services, M. Le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs :

- Le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe Cat. C

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée	Notes
Filière administrative				
Attaché redacteur	A b	1	35h	DGS (non pourvu)
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	35h	Etat Civil Finance Accueil
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	21h	La Poste
Adjoint admin 2 ^e cl	C	1	35h	RH (non pourvu)
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h	Secrétaire de Mairie
Total		4		

Filière technique				
Ingénieur territorial	A	1	35h	Urbanisme
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	34h	Cantine
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	27h	Technique
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	35h	Cantine
Adjoints techniques	C	1	25h	Technique
Adjoint technique	C	1	35h	Cantine
Total		6		
Filière animation				
Animateur principal 1° cl	B	1	28h	Chef Service (dispo)
Adjoints d'animation 2° cl	C	2	23	Animateur.rice
Adjoint d'animation 2° cl	C	1	24	Animatrice
Adjoint d'animation 1° cl	C	1	28	Chef service adjoint
Total		5		
TOTAL DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE		15		

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ci-dessus

DELIBERATION N° D026-2024 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA POSE DE CONTENEURS OM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la D003-2024 Approbation de la proposition d'implantation PAV Ordures Ménagères

Vu la proposition de la convention de la CC4R,

M Le Maire rappelle la délibération D003-2024 concernant l'approbation de la proposition d'implantation PAV Ordures Ménagères rue du Château sur une parcelle communale.

Au vu des compétences de la CC4R, elle propose l'implantation des conteneurs OM et tri sélectif avec l'accord de la commune. La convention a pour objectif d'autoriser le CC4R à aménager un espace d'OM sur le domaine communal « rue du château ».

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER la convention de mis à disposition pour la pose de conteneurs OM « rue du Château »

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la convention.

FINANCES**DELIBERATION N° D027-2024 : DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération municipale n°D019-2024 en date du 26 mars 2023 relative au vote du Compte de Gestion,

Vu la délibération municipale n°D020-2024 en date du 26 mars 2023 relative au vote du Compte administratif,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie sous la Présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire de Peillonex,

Après débats et discussions, **Affectation des résultats** :

• Résultat de l'exercice :	390 109.74 €
• Résultat de l'exercice antérieur :	617 326.84 €
• Résultat d'affectation :	1 007 436.58 €
• Solde d'exécution :	- 167 112.10 €
• Solde des RAR d'investissement :	- 173 399.44 €
<i>Soit Besoin de financement :</i>	<i>340 511.54 €</i>
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	167 112.10 €
002 Excédent reporté :	207 436.58 €
1068 Autre réserves :	800 000.00 €
<i>Soit couverture du besoin de financement :</i>	<i>340 511.54 €</i>
<i>Et affectation complémentaire :</i>	<i>459 488.46 €</i>

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER l'affectation du résultat, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve.

DELIBERATION N° D028-2024 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D023-2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 446,08 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 446,08 €
D-815231 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	4 446,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 446,08 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 446,08 €	0,00 €	4 446,08 €
Total Général		4 446,08 €		4 446,08 €

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER la décision modificative n°1 ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N° D029-2024 : APPROBATION DES TAUX - FISCALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,
Vu la délibération D022-2024 concernant l'approbation des taux - Fiscalité

M le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération D022-2024 concernant l'approbation des taux – Fiscalité du 26 mars 2024. Une erreur de plume a été constaté sur la délibération concernant le taux de la taxe d'habitation. Ce n'est pas 16.39 mais bien 16.139.

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

DE FIXER ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	16.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50.58 %

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM ainsi que tout document afférant

DELIBERATION N° D030-2024 : DECISION BUDGETAIRE – TARIFS DU SERVICE ENFANCE : PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération D012-2022 relative à l'approbation des tarifs périscolaire et cantine,
Vu la délibération D023-2024 relative à l'adoption du budget primitif,

Monsieur le Maire, conformément aux orientations prises lors de la dernière commission scolaire, propose de modifier les tarifs du service enfance :

TARIFS DU SERVICE ENFANCE			
ACCUEIL PERISCOLAIRE			
Quotient Familial	Taux Horaire pour le matin et le soir et taux pour la plage 18h30-19h	Nouveau tarif	Variaton %
QF1 de 0 - 800	2 €	2.10	+ 5 %
QF2 de 801 à 1500	2,5 €	2.60	+ 4 %
QF3 de 1501 à 2000	3 €	3.20	+ 6.7 %
QF4 de 2001 à 2600	3,5 €	3.70	+ 5 71 %
QF5 >2601	4 €	4.25	+ 6.25%
Inscription non prévue et/ou dépassement sur heure suivante	Majoration de 0,5 €/ heure	heure non prévue et/ou supplémentaire majorée mutipliée par 2 selon QF	Exemple QF1 Inscription 1h mais présent 2h Facturation : 1ère h : 2.10 + 2 ^{ème} h : 2.10 + majoration QF1 : 2.10
Pénalité en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délais de paiement contractuel.	10 €/mois de retard à compter du 1 ^{er} suivant la fin du délai contractuel.		

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	Prix du repas €	Nouveau tarif €	Variation %
QF1 de 0 – 800 (dont accueil périscolaire)	5.00	5.20	+ 4 %
QF2 de 801 à 1500 (dont accueil périscolaire)	5.50	5.70	+ 3.64 %
QF3 de 1501 à 2000 (dont accueil périscolaire)	6.00	6.35	+ 5.83 %
QF4 de 2001 à 2600 (dont accueil périscolaire)	7.00	7.50	+ 7.14 %
QF5 >2601 (dont accueil périscolaire)	7.50	8.10	+ 8 %
Inscription non prévue	10 €		
P.A.I.	2 €		
Agents municipaux, stagiaires	Gratuité		
Pénalité en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délais de paiement contractuel.	10 €/mois de retard à compter du 1 ^{er} suivant la fin du délai contractuel.		

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

DE MODIFIER les tarifs ci-avant exposé pour le service enfance : tarifs périscolaire et tarifs du restaurant scolaire.

D'AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D031-2024 : APPROBATION DEMANDES DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D023-2024 Budget 2024

De nombreuses associations sollicitent chaque année des subventions à la Commune.

DEMANDEURS	SUBVENTION 2022	SUBVENTION 2023	MONTANT DE LA DEMANDE 2024
UDC AFN SECTION DU MOLE	300	150,00	
ASSO PREVENTION ROUTIERE	150	150,00	
ASSO ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE (ANACR)	100	100,00	
ASSO ESPACE FEMMES	150	150,00	
HANDI SPORT	150	150,00	
LA BOUQUINERIE	2000	2 000,00	
RESTAURANT DU CŒUR	150	150,00	
GIS France	150	150,00	
MISSION LOCALE	1 705.20	1 705,20	
MFR DE BONNE	100	100,00	
ECAUT	0	100,00	
COOP DES CRYs	0	150,00	
VMEH ST JEOIRE	0	150,00	

AFSEP	100	100,00	
AFTC	200	100,00	
LOCOMOTIVE	0	100,00	
ALZHEIMER	150	150,00	
ECOLE PRIVE LA CHAMARETTE	0	30,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	150	150,00	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	200	200,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	100	100,00	
LA CHAMARETTE (1 élève)			50
COLLEGE GASPARD MONGE			555
CGA MFR LE CLOS DES BAZ (1 élève)			

HORS SECTEUR

DEMANDEURS	ADRESSE	MONTANT DE LA DEMANDE 2024
PLAISIR DE LIRE	CLUSES	
METIER ARTISANAT	ANNECY	
FDGP	VILLY LE PELLOUX	
FOL 74		
FEDERATION CONTRE MALTRAITANCE	CRAN GEVRIER	
SOLHANDISEP	MIEUSSY ATTENTION AIDE LES COMMUNES DE LA CC4R (8 SUR 11 participes)	
OPERATION NEZ ROUGE		
France ADOT	ANNECY	
LOUVETERIE	ANNECY	
SEPAS IMPOSSIBLE	ST JORIOZ	
ANEM	PARIS	
TANINGES ACRO GYM	CHATILLON SUR CLUSES	

Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Il est proposé aux conseillers

D'APPROUVER le tableau établi lors de la séance

D'AUTORISER le versement des subventions

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

QUESTIONS DIVERSES

Visite du CAUE le 28 mai 2024 à partir de 9h30

Prévoir une date pour la commission d'appel d'offre concernant le gérant de l'Auberge

Bureau pour l'Election du 09 juin 2024

Information concernant le CFU (Compte Financier Unique)

A Peillonnex le 19 mars 2024